

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des assurances

Monsieur Patrice AZRIA - OCÉANIC FINANCE, SAS au capital de 350 000€ enregistrée sous le n° SIREN 797 387 297 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Brest - Code NAF : 7022Z. Téléphone cabinet : 02 98 43 13 13

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Stéphane DORMONT, responsable de traitement, leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées :

- nos producteurs partenaires, nos partenaires informatiques

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Stéphane DORMONT – Responsable du système d'Information, 22 Rue de Lyon – 29200 BREST ou par mail stephane.dormont@groupeoceanic.com .

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14000515. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes.

ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI - CIF) sous le numéro d'enregistrement E003688, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMÉDIATION EN ASSURANCES (IAS) (Activité régie par le Code des assurances)

Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".
- Niveau 2 facultatif : recommandation d'un contrat qui correspond le mieux (adéquat) à vos besoins et vos exigences (service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée) formalisée au sein d'un "rapport de conseil et déclaration d'adéquation".

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

INTERMÉDIAIRE EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE (AGENT IMMOBILIER) (Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée)

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la CCI de Bretagne Ouest sous le n° CPI 2901 2018 000 027 100

Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Votre conseiller est susceptible d'exercer une activité de démarchage au sens de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier. Tel est le cas (i) en cas de prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, en vue d'obtenir, de votre part, un accord sur un instrument financier ; (ii) ou quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement à votre domicile, sur votre lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

En cas de démarchage, vous disposez notamment, dans les conditions prévues par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la signature de la convention formalisant nos relations (ou de la remise des documents précontractuels la concernant si cette date de remise est plus tardive). Vous pouvez également bénéficier d'un délai de réflexion de 48 heures en cas de fourniture d'instruments financiers à la suite d'un acte de démarchage.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Association ANACOFI - CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans , numéro de police 114240090 , numéro d'adhérent :229121 , couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'association ANACOFI - CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Activités	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	Montant des garanties : 2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance - Franchise 5 000 € par sinistre	N.A

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Assurances	Montant des garanties : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance - Franchise 5 000 € par sinistre	115 000€

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce	Montant des garanties : 2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance dont 750 K€ pour les opérations de défiscalisation Girardin - Franchise 5000 € par sinistre (franchise Girardin 10 K€ par sinistre)	110 000€

RELATIONS COMMERCIALES - LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif :Océanic Finance est le conseil en allocation stratégique et tactique pour deux fonds de fonds : Océanic Opportunités Monde (FR0013184637) et Atlantique Patrimoine (FR0007048996). Océanic Opportunités Monde, géré par Lazard Frères Gestion et classé en risque 5/7, est un fonds flexible principalement investi sur l'ensemble du marchés actions Monde. Atlantic Patrimoine, géré par Amilton et classé en risque 3/7, est quant à lui investi sur les marchés des actions internationales et sur le marché des obligations internationales.

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements listés ci-dessous.

OCÉANIC FINANCE 22 rue de Lyon - CS81867 - 29200 BREST - Téléphone : 02 98 43 13 13 - contact@oceanicfinance.fr - SAS au capital de 350 000€, enregistré(e) sous le numéro 797 387 297 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Brest. Code NAF : 7022Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance, sous le numéro 14000515 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI - CIF, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E003688, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Bretagne Ouest sous le numéro CPI 2901 2018 000 027 100. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - police d'assurance n° 114240090 - numéro d'adhérent 229121. N° de TVA intracommunautaire FR89797387297 .

Pour l'activité de conseiller en investissement financiers

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
ODYSEE VENTURE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-99036	Commissions
ENTREPRENEUR INVEST	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-00014	Commissions
LAZARD FRERES GESTION SAS	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-04000068	Commissions
MEECHAERT AMILTON ASSET MANAGEMENT	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de l'OPC "Atlantic Patrimoine"	Agrément N° GP-95012	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
GENERALI PATRIMOINE	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°5020067- Enregistrée au Registre des organismes d'assurance sous le n° 227855	Commissions
AGEAS PATRIMOINE	Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline	Convention de partenariat	ORIAS N° ORIAS n° 07028562	Commissions
NORTIA	Société de courtage	Convention de partenariat	ORIAS N° ORIAS n° 07001890	Commissions
VIE PLUS - filière SURAVENIR dédiée aux CGP	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°5020067- Enregistrée au Registre des organismes d'assurance sous le n°	Commissions

OCÉANIC FINANCE 22 rue de Lyon - CS81867 - 29200 BREST - Téléphone : 02 98 43 13 13 - contact@oceanicfinance.fr - SAS au capital de 350 000€, enregistré(e) sous le numéro 797 387 297 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Brest. Code NAF : 7022Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance, sous le numéro 14000515 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI - CIF, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E003688, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Bretagne Ouest sous le numéro CPI 2901 2018 000 027 100. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - police d'assurance n° 114240090 - numéro d'adhérent 229121. N° de TVA intracommunautaire FR89797387297 .

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
			227718	

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue une gamme "Restreinte" d'instruments financiers ou services d'investissements émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
Assurance vie-capitalisation et retraite	Frais de souscription	100% des frais d'entrée - incompressible éventuel des producteurs + spécifiques : commissions upfront entre 80% des commissions des supports SCPI et EMTN"
Assurance vie-capitalisation et retraite	Frais de gestion	Rétrocessions d'une quote part des frais de gestion du contrat et des frais de gestion des OPCVM. Fourchette entre 0% et 1.5%
SCPI	Frais de souscription	Entre 4% et 5.5%
FCP, FCPI, FCPR	Frais d'entrée	100% des frais d'entrée - incompressible éventuel des producteurs
FCP, FCPI, FCPR	Frais de gestion des fonds	Entre 1% et 1.2%
Fonds forestiers (GFF ou GFI)	Frais de souscription	Commission de 5% HT sur le montant souscrit

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 200 € HT.

PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué.

Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller.

Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients.

La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller.

Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés.

Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement de la réalisation de l'opération concernée.

MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Écrit à l'adresse du siège social : Océanic Finance, 22 rue de Lyon 29200 BREST
- Mail à l'adresse suivante : contact@oceanicfinance.fr
- Téléphone : 02 98 43 13 13

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (RGPD)

Dans le cadre de nos relations contractuelles, nous serons amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sont applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et enregistrées dans un système d'informations par Stéphane DORMONT, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant Stéphane DORMONT à l'adresse mail suivante : stephane.dormont@groupeoceanic.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE (Article 325-23 du RGAMF et Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Océanic Finance, Marie-Adélaïde PLUCINSKI-LELIÈVRE, 22 rue de Lyon - CS81867 - 29200 BREST

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISIR UN MÉDIATEUR

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes.

Si vous êtes une entreprise et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir : le Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

le Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche - Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

OCÉANIC FINANCE 22 rue de Lyon - CS81867 - 29200 BREST - Téléphone : 02 98 43 13 13 - contact@oceanicfinance.fr - SAS au capital de 350 000€, enregistré(e) sous le numéro 797 387 297 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Brest. Code NAF : 7022Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance, sous le numéro 14000515 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI - CIF, 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E003688, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Bretagne Ouest sous le numéro CPI 2901 2018 000 027 100. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - police d'assurance n° 114240090 - numéro d'adhérent 229121. N° de TVA intracommunautaire FR89797387297 .

Si votre différend porte la souscription d'un produit d'assurance, vous pouvez saisir :

La Médiation de l'assurance TSA 50110/75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Si votre différend porte sur les activités immobilières vous pouvez saisir:

La Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné(e) Monsieur ANACOFI ANACOFI, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Fait en deux exemplaires dont un remis au Client à BREST, le 01/09/2023

Signature du Client

Monsieur ANACOFI ANACOFI